

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 5 décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 5 décembre 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

- Valérie CATHERINE à Jean-Daniel GOUDIER
- Pascal DALIGAUT à Valérie DESQUESNE
- Florence DUQUESNE à Nathalie COLLIBEAUX
- Jean ELISABETH à Benoît BALAIS
- Nadine LECHATTELLIER à Anne ROELANDT
- Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
- Arnaud MOREAU à Brigitte LAIR

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20231211-23_05999-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Absents excusés :

Nombre de conseillers	Vote à la majorité	Nature de l'acte : 3-6-1
- en exercice : 29	- pour : 24	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 5	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-133 - Tarification pour l'accueil de Food truck

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les avis des commission Développement économique local en date des 4 juillet et 28 septembre 2023,
Vu l'avis de la Commission Affaires Générales et Finances en date du 30 novembre 2023,

La Commune de Condé-en-Normandie envisage d'accueillir un food truck afin de répondre à une demande. Le prestataire a demandé à s'implanter dans la zone d'activité. Il est donc proposé d'accéder à la demande du propriétaire de la structure tout en soulignant qu'il devra s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public.

Il est précisé qu'il ne sera pas fourni d'eau, ni d'électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la **MAJORITÉ** :

- **FIXE** le tarif journalier à 15 € par Food truck,
- **FIXE** le tarif trimestriel à 150 € par Food truck,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 11 décembre 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

